

# Département des Hautes Alpes



**Commune du Dévoluy  
90 route des stations  
05250 LE DÉVOLUY  
contact@mairiedevoluy.fr**

## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**L'occupation et la valorisation d'emplacements identifiés comme  
pouvant accueillir des d'activités économiques d'initiatives privées sur  
le territoire communal**

### **SECTEUR STATIONS**

## **AVIS DE PUBLICITÉ**

Dans la perspective de valoriser le domaine public et privé communal en favorisant notamment l'accueil d'activités économiques et touristiques, la Commune du Dévoluy, lance un appel à manifestation d'intérêt à phases de réalisation successives.

Cet appel s'adresse aux opérateurs économiques désireux de candidater en vue d'occupations privatives de parcelles ou d'emplacements communaux accessibles pour y développer des activités diverses compatibles avec les affectations domaniales.

La liste des emplacements mis à jour et leur localisation est librement consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse : **www.mairiedevoluy.com (rubrique "Démarches et Services")**

Elle est régulièrement mise à jour, pour chacune des phases successives et au vu des dispositifs contractuels consentis.

Au jour de la publication du présent avis : les emplacements presentis sont les suivants :

- Superdévoluy : AA22 ; AA7 ; AA49 ; AA99 ; K1178 ; AA98 ; AA154
- Joue du Loup : 002AA163 ; 002AA258 ; 002AA16 ; 002AA17 ; 002AA260

Les opérateurs intéressés devront adresser dans les conditions définies au règlement de l'appel deux dossiers distincts, l'un concernant la manifestation d'intérêt et le second concernant le projet porté. Les pièces composant les deux dossiers sont listées au règlement de l'appel à manifestation aux articles 7 et 8.

Les opérateurs intéressés devront adresser au titre du dossier « manifestation d'intérêt » les pièces suivantes :

1. Lettre de candidature identifiant le candidat et la parcelle support de sa proposition ;
2. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, établie par le candidat et attestant qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2023 ;
3. L'identification du ou des membre(s) dirigeant(s) de la structure mise en place par le candidat (le cas échéant) ;
4. Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (attestation à fournir – article L. 241-1 al. 2 du Code des assurances) (le cas échéant) ;
5. Le ou les CV du ou des porteur(s) du projet, des membres associés (indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle) ;
6. Une description des moyens humains, financiers et techniques dont dispose le candidat ;
7. Toute pièce permettant d'apprécier sa capacité à assurer l'exploitation de l'activité économiques et/ou touristiques projetée ;
8. Présentation de références en matière d'opérations ou d'activités similaires : pour chaque référence, le candidat indiquera les caractéristiques de l'activité concernée (s'il s'agit d'hébergement, la capacité d'accueil notamment), le rôle exact joué par le candidat et fournira à ce titre tout élément permettant d'apprécier la référence revendiquée ;
9. Bilans et comptes de résultats des structures et sociétés existantes supports de la candidature ;
10. Garanties financières : note de présentation des fonds propres, garanties de financement, engagements financiers permettant d'assumer la réalisation du projet.

Les capacités des opérateurs seront analysées et examinées par la Commune sur la base d'éléments objectifs tels que définis au règlement d'appel à manifestation.

Les propositions de projets seront examinées par une commission municipale *ad hoc* selon 2 critères cumulatifs suivants :

Critère n°1 : critère technique relatif au projet d'activité ou d'exploitation (concours du projet à l'attractivité touristique ou au dynamisme économique de la commune, produits ou services proposés, qualité de l'insertion du projet sur le domaine : qualité esthétique du projet, insertion dans son environnement, nature des charges librement consenties par l'opérateur, garanties techniques présentées par l'opérateur) ;

Critère n°2 : critère financier (nature et volume des investissements de l'opérateur, offre de prix ou montant de la redevance, nature des charges librement consenties par l'opérateur, garanties financières présentées par l'opérateur).

Les manifestations d'intérêt feront l'objet d'une sélection des projets sur la base des éléments communiqués par les opérateurs au vu des critères susmentionnés. L'Autorité communale engagera à l'issue de cette sélection des négociations avec les opérateurs dont les projets auront été sélectionnés en vue de la conclusion d'un dispositif contractuel adéquat et spécifique au projet proposé.

Afin d'assurer la plus grande diversité et une multiplicité de propositions, le présent appel à manifestations d'intérêts donne lieu à l'organisation de périodes de consultations successives. À l'issue de chaque consultation les opérateurs retenus contractualiseront avec la collectivité dans les conditions qui auront été retenues au titre de la procédure. La non-participation à une consultation ne fait pas obstacle à la présentation d'un projet à l'occasion des consultations ultérieures pour l'occupation des emplacements non encore attribués. De même, le fait de ne pas être sélectionné à l'occasion d'une consultation déterminée ne fait pas obstacle à la formulation d'un nouveau projet ou d'un projet révisé à l'occasion d'une période de consultation ultérieure.

**Date limite de remise des propositions et manifestations d'intérêts :**

Phase 1 : Le 12 juillet 2024 à 12h00 ;

Phase 2 : Le 13 septembre 2024 à 12h00 ;

Phase 3 : Le 29 novembre 2024 à 12h00.

**Informations complémentaires :** Toute demande d'information sera adressée au format électronique à l'adresse suivante : [contact@mairiedevoluy.fr](mailto:contact@mairiedevoluy.fr), soit déposée à l'accueil de la mairie durant les heures d'ouverture des services municipaux, soit adressée par courrier à :  
Commune du Dévoluy  
90, route des stations, Le Pré, 05250 LE DÉVOLUY  
04 92 58 89 38

**Modalités de remise des dossiers de candidature et de projets :** le dossier d'appel à projet est librement téléchargeable sur le site de la Commune à l'adresse suivante : [www.mairiedevoluy.com](http://www.mairiedevoluy.com) (rubrique "Démarches et Services")

Les modalités de remise des dossiers de candidature et de projets sont détaillées au règlement d'appel à manifestation faisant partie intégrante du dossier d'appel à projet.